

AVIS À LA CLIENTÈLE

8 février 2012

Embarquement et débarquement effectués aux panneaux signalétiques seulement

Le conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu tient à vous informer qu'à compter du 5 mars 2012, seuls les arrêts identifiés d'un panneau d'arrêt seront effectués pour l'embarquement et le débarquement de la clientèle, et ce, pour tous les circuits locaux.

- Nous vous invitons à consulter le document suivant : Avis_clientele_arret_panneau_signalétique_2012 au www.citvr.ca dans la section « *Avis à la clientèle* ».

CIRCUITS LOCAUX	
7-8 (McMasterville et Beloeil); 11 (Mont-Saint-Hilaire); 12 (Otterburn Park).	L'embarquement et le débarquement de la clientèle seront effectués seulement aux arrêts identifiés d'un panneau signalétique.

En vigueur le 5 mars 2012.

Pour tout commentaire, nous vous invitons à les émettre via notre site Internet au www.citvr.ca dans la section « *Vos commentaires* ».

La direction